

Réf: Dossier 286237

Avis de constitution

SOCIETE « ESARTH »

Siège ABIDJAN Yopougon niangon nord, cité sicogi
académie de la mer, villa 144, Lot 144, Ilot cité sicogi
académie.

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 19 Jan 2024, et enregistrés au CEPICI le 02 Fév 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ESARTH »

Objet : La société a pour objet en Côte d'Ivoire:
Informatique, Import Export , Mécanique Auto,
BTP, Achat-vente de marchandises diverses, Prestations
de services divers.

Et pour la réalisation de l'objet social:

- L'acquisition, la location et la vente de tous meubles et immeubles
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie de biens sociaux
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce
- La prise de participations dans toute société existante ou devant être créée
- Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN Yopougon niangon nord, cité sicogi
académie de la mer, villa 144, Lot 144, Ilot cité sicogi
académie.

Dirigeant(s) M YAPO ARTHUR FRANCK MICHAEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-01264 du 20/02/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°08825/GTCA/RC/2024 du 20/02/2024

